



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE HENRI IV

4, rue Fatou 77100 MEAUX

Tél : 01 60 25 10 10

@ : ce.0771173g@ac-creteil.fr

Site du collège : www.henri4meaux.fr

ENT 77 : <https://ent77.seine-et-marne.fr>

Projet d'établissement 2022 - 2026

Collège Henri IV

Mai 2022

Table des matières

1) Le projet académique de l'Académie de Créteil (2020 – 2024) : point d'ancrage du projet d'établissement.....	3
2) Axe 1 du projet d'établissement : Favoriser la réussite de tous les élèves.....	4
a) Développer une expertise de l'évaluation (compétences...).....	4
b) Des objectifs similaires aux parcours différents : la différenciation pédagogique.....	4
c) Renforcer les apprentissages fondamentaux.....	4
3) Axe 2 du projet d'établissement : La co-éducation au service des trajectoires de réussite.	5
a) Le Parcours Avenir initié dès la 6 ^e	5
b) Le Parcours Avenir : un aboutissement en 3 ^e	5
4) Axe 3 du projet d'établissement : Le Vivre-Ensemble et la construction du futur citoyen ...	6
a) Un PEAC à pérenniser, un Parcours Citoyen à formaliser.....	6
b) Les actions E3D et l'évolution du CESCE.....	6
c) Une actualisation du projet de Vie Scolaire en articulation avec les évolutions E3D.....	7
5) Synthèse du projet établissement 2022 – 2026 du collège Henri IV de Meaux.....	7

Préambule – Contexte en 2022

Le collège Henri IV est un collège du centre-ville de Meaux, de typologie F1 et de catégorie financière 2. Les autres collèges publics de la ville sont au nombre de quatre, dont un en Réseau d'Education Prioritaire et deux en REP+. L'établissement revêt donc une image de collège favorisé par rapport aux autres établissements de la ville, idée préconçue au vu du taux de PCS défavorisées des élèves accueillis (41.1% / IPCS de 101). La mixité des publics est donc un élément à considérer dans la pratique quotidienne et les projets à mener. Par ailleurs, la proximité d'un établissement privé est à prendre en compte dans le calcul des effectifs des élèves montant de CM2.

Le nombre d'élèves fréquentant l'établissement cette année est de 640, pour un nombre de demi-pensionnaires de 471, ce qui s'avère être proportionnellement très élevé.

Le nombre de divisions est de 24, en y ajoutant une UPE2A. Le collège ne dispose ni de SEGPA ni d'ULIS au sein même de son enceinte.

L'établissement possède deux classes bilingues (espagnoles et allemandes) dès la 6^e et une grande variété d'activités pédagogiques. L'investissement des enseignants sur le dispositif Devoirs Faits est très satisfaisant.

Le taux de réussite au DNB en 2021 est de 96%, taux en hausse constante depuis ces dernières années (et au-dessus des résultats académiques et départementaux).

En termes de climat scolaire, le collège s'avère être relativement apaisé (nombre de retards, d'exclusions et de rapports d'incident faibles), grâce à l'élaboration de protocoles explicités dans le règlement intérieur et assimilés par l'ensemble de la communauté éducative.

La communication de l'établissement et sa gestion numérique ont été transférées en 2018 sur l'ENT77.

Les relations et la communication avec les partenaires extérieurs sont réelles. La ville de Meaux, le département de Seine-et-Marne ainsi que les différents intervenants sont régulièrement sollicités et mettent en place des partenariats en lien avec le collège.

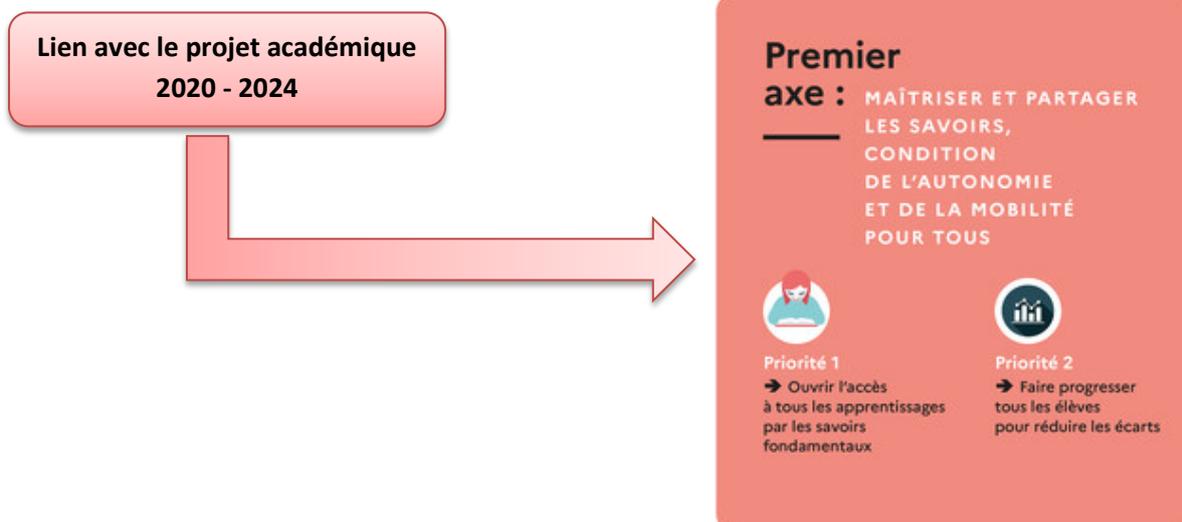
Ce projet d'établissement fait suite à :

- ***La parution du projet académique de l'Académie de Créteil (2020 – 2024) à partir duquel il est articulé.***
- ***La refonte du dernier projet d'établissement.***
- ***La campagne d'évaluation des établissements, notamment les phases d'auto-évaluation et d'évaluation externe, ayant permis la collecte d'informations et d'indicateurs servant de base de réflexion à l'élaboration du nouveau projet d'établissement.***

1) Le projet académique de l'Académie de Créteil (2020 – 2024) : point d'ancrage du projet d'établissement



2) Axe 1 du projet d'établissement : Favoriser la réussite de tous les élèves



a) Développer une expertise de l'évaluation (compétences...)

- Harmoniser les pratiques d'évaluation. Bien que l'évaluation par compétence soit utilisée par tous, nous observons une hétérogénéité des pratiques (utilisation mixte pour 72 %, totale pour 28 %).
- Actualisation des référentiels par matières
 - o Travail par cycle sur le domaine scientifique, incorporation de PIX
 - o Travail autour du CECRL pour les langues vivantes
 - o Réflexion didactique pour l'ensemble des matières

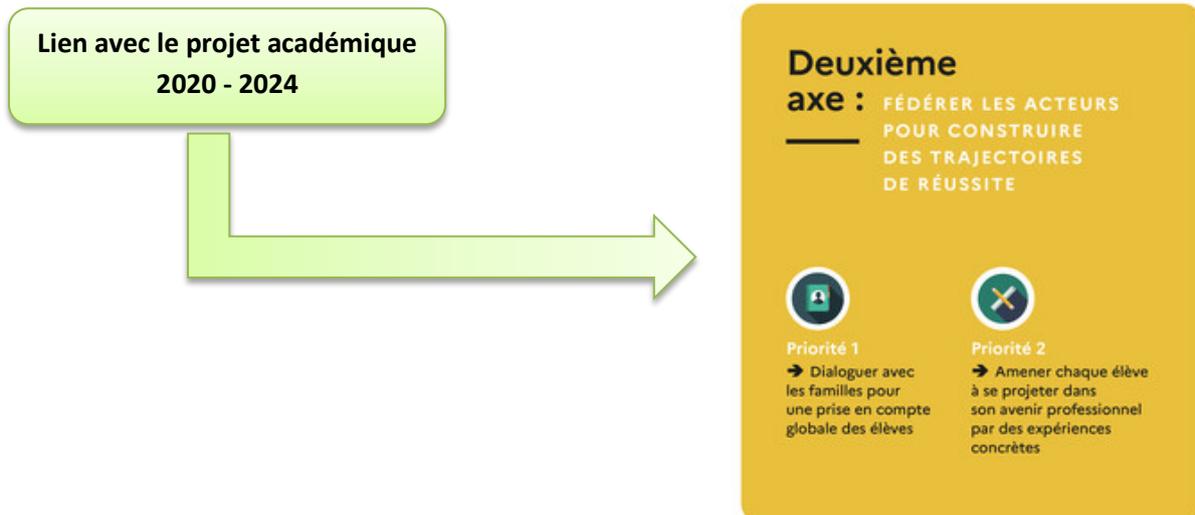
b) Des objectifs similaires aux parcours différents : la différenciation pédagogique

- Accroître la pratique des parcours différenciés (indicateur : près de 50 % des enseignants ne recourent pas systématiquement à une différenciation pédagogique).
- Pérenniser une IMP dans le cadre de la réflexion sur les pratiques d'évaluation.
- Augmentation du nombre d'enseignants partant en formation continue dans le cadre de la différenciation pédagogique.
- La pratique et la mise en place des PAP et des PPS est ancrée sur l'établissement. Ceci s'avère être un point d'appui pour mener une réflexion sur les PPRE et la prise en charge des élèves post-PPRE.

c) Renforcer les apprentissages fondamentaux

- Se baser sur le retour des évaluations nationales 6^e pour identifier les élèves aux besoins éducatifs particuliers (fluente et mathématiques notamment).
- Renforcer la liaison cycle 3 à travers :
 - o Les projets inter-degrés
 - o Les conseils de cycle 3 et écoles-collège
 - o La commission de liaison / harmonisation de juin
 - o Le dispositif Devoirs Faits en accroissant le nombre de professeurs des Ecoles y intervenant.
- Renforcer l'autonomie des élèves vis-à-vis du numérique.

3) Axe 2 du projet d'établissement : La co-éducation au service des trajectoires de réussite



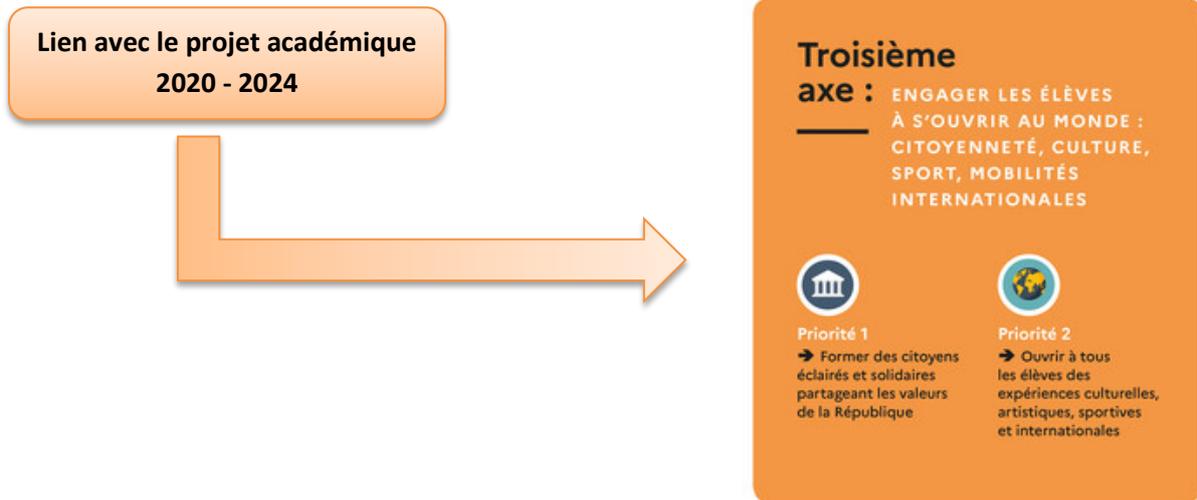
a) Le Parcours Avenir initié dès la 6^e

- Mise en place d'un livret commun de Parcours Avenir dès la 6^e
- Institutionnalisation du Parcours Avenir sur les bulletins et dans le LSU
- Lien avec les familles (co-éducation) afin de prévenir le décrochage scolaire
 - o Augmentation du nombre des élèves identifiés comme fragiles (difficultés graves et persistantes) orientés en EGPA
 - o Rencontres systématiques en fin de trimestre pour remise des bulletins
 - o Point d'ancrage des évaluations nationales
- Réactivation Café des Parents : nécessité post période Covid
- Connexions à l'ENT et lien avec les familles à pérenniser

b) Le Parcours Avenir : un aboutissement en 3^e

- Travail orientation post-3^e : maintenir les indicateurs actuels
- Lien avec les familles des élèves de 3^e à approfondir afin de travailler sur les filières post-3^e
- Intégration de PIX (compétences numériques) sur le Parcours Avenir
- S'appuyer sur les outils institutionnels (PIX, Ev@lang, Evaluations Nationales) pour renforcer la liaison collège-lycée.
- Diplôme National du Brevet : les taux actuels mettent en évidence le travail de qualité des équipes :
 - o Approfondir la gestion des élèves DNB Pro : évaluation au cours de l'année, orientation...
 - o Travail sur l'épreuve orale en lien avec la réforme du Baccalauréat : importance des compétences orales, intégration du Parcours Avenir
- Le dispositif UPE2A : un levier à travailler
 - o Point d'appui pour la mise en place de PPRE spécifique
 - o L'inclusion comme vecteur d'intégration d'autrui
 - o La mobilisation d'acteurs extérieurs pour l'orientation

4) Axe 3 du projet d'établissement : Le Vivre-Ensemble et la construction du futur citoyen

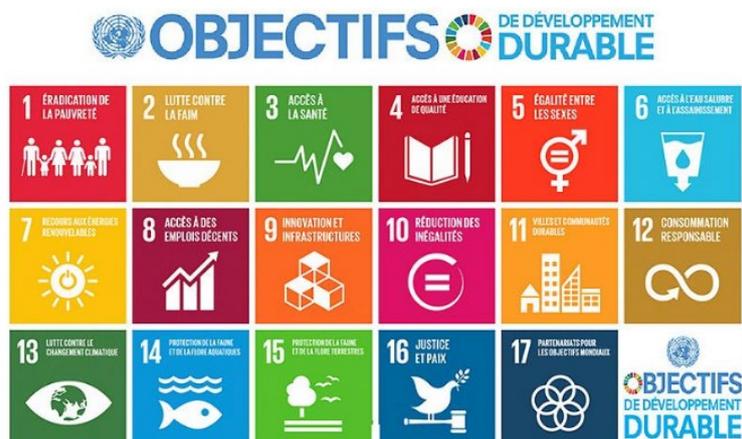


a) Un PEAC à pérenniser, un Parcours Citoyen à formaliser

- Parcours Educatif Artistique et Culturel riche sur l'établissement
 - o Penser l'élargissement et l'institutionnalisation des projets au sein du PEAC
 - o Etablir une carte d'actions permettant à l'ensemble des élèves d'un même niveau de bénéficier des mêmes actions
- Parcours Citoyen : de nombreuses actions à institutionnaliser
 - o L'exposition « Moi, Jeune Citoyen » comme point d'ancrage du Parcours et levier avec le premier degré
 - o Sortie période Covid : réactivation des actions du CESCE, notamment dans le cadre de l'intervention d'associations extérieures sur le volet « Prévention / Violence »

b) Les actions E3D et l'évolution du CESCE

- Une labellisation obtenue (niveau « Engagement ») et à approfondir au regard du nombre des actions menées sur l'établissement
 - o Nomination d'un référent E3D parmi les enseignants
 - o Elargissement des actions afin de couvrir l'ensemble des ODD définis par l'ONU
- Evolution du CESC en CESCE (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement) : lien avec la loi « climat et résilience » du 22 août 2021.
- Réflexion autour de l'intégration de l'ensemble des personnels de l'EPL, notamment les agents du département et les personnels ATSS.



c) Une actualisation du projet de Vie Scolaire en articulation avec les évolutions E3D

- Actualisation du projet de Vie Scolaire
- Réflexion autour du rôle du CVC et des représentants des élèves (élus, éco-délégués...)
- Organisation et mise en œuvre du GPDS

5) Synthèse du projet établissement 2022 – 2026 du collège Henri IV de Meaux

